



## Communiqué de presse – Novembre 2023

### HARLAY AVOCATS ACCOMPAGNE DEFACTO DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS COMPLÉMENTAIRE D'UN MONTANT DE 10 MILLIONS D'EUROS

**Fondée en 2021, la société Defacto soutient la croissance des PME en leur proposant une plateforme de prêt B2B instantanée intégrée. Elle réalise une levée de fonds complémentaire de 10 millions d'euros auprès de Citi Ventures et des historiques Northzone, Headline et Global Founders Capital.**

Co-crée en 2021 par Jordane Giuly, Morgan O'Hana (exs-Spendesk) et Marc-Henri Gires, Defacto accompagne les TPE / PME en Europe en leur proposant un financement instantané et flexible, pour les accompagner dans leur croissance. En adoptant une approche API-first, le produit de Defacto permet à des tiers tels que des places de marché B2B, des fintechs et d'autres plateformes numériques d'intégrer directement la solution de financement de Defacto dans leurs propres produits.

Cette levée de fonds d'un montant de 10 millions d'euros a été menée par Citi Ventures, aux côtés des investisseurs historiques Northzone, Headline et Global Founders Capital. Elle vient compléter une Série A de 15 millions d'euros réalisée en 2022, étant précisé qu'un fonds de titrisation de 167 millions d'euros a également été mis en place en juillet 2023 avec Citi et Viola Credit en tant que prêteurs.

Elle permettra à Defacto de transformer sa plateforme de prêts instantanés en une expérience de prêt personnalisée.

**Thibault Chareton** (associé), **Charlotte Striffler** et **Charlotte Tainturier** (collaboratrices) du cabinet Harlay Avocats ont conseillé la société Defacto dans le cadre de cette levée de fonds.

HOGAN LOVELLS, SKADDEN, BREDIN PRAT et D'ALVERNY ont conseillé les investisseurs.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton : [tchareton@harlaylaw.com](mailto:tchareton@harlaylaw.com)

**A PROPOS DE HARLAY AVOCATS :** Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard, Thibault Chareton et Salim Bencheikh intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.